

un reste de pudeur, les négociateurs y avaient intercalé un article particulier pour empêcher que, dans l'avenir, l'Espagne ne pût se prévaloir des concessions humiliantes qui lui étaient faites, pour en exiger de semblables¹; et M. Mon avait daigné consentir à cette intercalation. Si donc par ces paroles, *afirmer son caractère d'ambassadeur*, M. Pacheco voulait dire simplement qu'en se refusant à reconnaître au Mexique l'autorité de celui dont M. Almonté n'était, après tout, que le fondé de pouvoir, il aurait compromis les intérêts éventuels de sa mission, ce qui eut été un contre sens, parce que dans ce cas sa présence n'aurait pas pu s'expliquer d'une manière satisfaisante, nous sommes d'accord avec lui; mais s'il voulait dire, au contraire, que l'acte par le quel il avait reconnu cette forme grotesque de gouvernement, n'était que la conséquence d'actes de même nature accomplis avant son arrivée par les autres ministres européens, nous le nions, et la conduite tenue en cette circonstance par le Ministre de Prusse et les chargés d'affaires de France et d'Angleterre, est là pour témoigner de la vérité de notre assertion.

Quoi qu'en ait pu dire M. Pacheco pour justifier sa conduite devant le sénat de son pays, il n'était et ne pouvait être au Mexique, que le Représentant du traité Mon-Almonté; et, à ce titre, ses propositions devaient être justement suspectes à tous ceux qui soutenaient les intérêts et l'honneur de la République.

Dans l'impossibilité où il était de s'abstenir, tout autre, à sa place, aurait peut-être profité de la situation sans exemple dans la quelle il s'est trouvé au moment de son arrivée dans la République, par suite de l'insubordination de Miramon contre le véritable représentant du plan de Tacubaya—insubordination encore aggravée par l'enlèvement commis sur la personne de M. Zuloaga avec toutes les circonstances qui caractérisent la violence et le guet-à-pens;—pour demander à son gouvernement l'autorisation de s'absenter, et il aurait ainsi évité de se compromettre dans une situation aussi fautive que peu dé-

1 Le gouvernement espagnol animé des sentiments exprimés dans les deux articles antérieurs, et partageant les mêmes désirs, *consent*, à ce que, dans l'avenir, les indemnisations dont il est ici question, ne puissent servir de base et de précédent, dans des cas de même nature, pour en obtenir de semblables.

(*Traité Mon-Almonté. Art. 4.*)

cente: mais puisqu'il avait préféré agir autrement, il devait en supporter les conséquences, et surtout ne pas s'irriter si, derrière ses déclarations d'impartialité, les défenseurs de la constitution craignaient, à tort ou à raison, de voir poindre l'oreille d'un partisan intéressé à les tromper.

APPENDICE.

Le gouvernement espagnol comprit la faute qu'avait commise M. Pacheco en reconnaissant le prétendu gouvernement de Miramon; et le Ministre d'Etat, M. Calderon Collantes, lui en fit un reproche en plein sénat. Voici la réponse de M. Pacheco à l'accusation du Ministre. Nous donnons toute cette partie de son discours parce qu'elle contient la confirmation de ce que nous avons dit nous-même à l'occasion de l'enlèvement de Zuloaga, et que de plus, M. Pacheco y reconnaît jusqu'à un certain point comme authentiques les pièces que nous avons insérées pages 164, 165, 167 et 168 de ce volume, en prévenant que nous les croyions apocryphes.

SÉNAT ESPAGNOL.

Discussion du 17 novembre 1861.

M. Pacheco.—Le Ministre me disait avant hier: "Tu es arrivé au Mexique, et tu as rencontré cette république dans une situation véritablement extraordinaire. Le président intérimaire Zuloaga avait délégué l'autorité à M. Miramon en le déclarant son substitué: depuis celui-ci avait fait disparaître le président intérimaire, et le corps diplomatique avait déclaré qu'il n'y avait pas de gouvernement. Dans cette situation tu ne devais reconnaître personne, et cependant tu as présenté tes lettres de créance à Miramon." Ce reproche, Messieurs, demande quelques mots d'explication, et le sénat me permettra d'y répondre aussi brièvement que possible.

“ Le général Zuloaga était effectivement président intérimaire de la République mexicaine; et il avait été rétabli dans ce poste par le général Miramon après le prononciamiento de Robles. — Il voulut alors l'abandonner, mais Miramon refusa de l'accepter autrement que par délégation; et Zuloaga le lui délégua dans la crainte de voir surgir de nouveaux *plans* circonstance très-ordinaire dans ce pays.

“ Cependant dix huit mois après, ce même Zuloaga voulut reprendre le pouvoir et un jour, sans forces pour l'appuyer, il fit poser aux coins des rues de Mexico, une affiche par la quelle *il faisait savoir au corps diplomatique qu'il réassumait le commandement.*

“ Miramon blessé, à tort ou à raison, de ce procédé, *se rendit chez Zuloaga, le fit prisonnier, et le conduisit en campagne avec lui.* Le corps diplomatique se réunit, et déclara *qu'il n'y avait plus de gouvernement à Mexico, mais que cependant il y demeurerait pour s'entendre, en cas de besoin, avec les autorités locales.*

“ Je ne fus pas le premier à rendre compte de ces fait au gouvernement, car, à mon arrivée, on les lui avait déjà fait connaître au moyen de dépêches qui partirent à la fin de mai. J'arrivai en ce pays le mois suivant, et y trouvai, non pas un, mais trois présidens distincts.—Le premier, Zuloaga, avait aspiré à reprendre le pouvoir et n'avait pas réussi;—le second, Miramon, continuait à la tête des affaires—et le troisième, Juarez, établi à Veraacruz, faisait la guerre à Miramon ¹.

“ Le gouvernement prétend “ que j'aurais dû reconnaître Zuloaga et lui présenter mes lettres de créance, ou ne les remettre à personne.” Ils est, Messieurs, bien facile de parler ainsi dans cette assemblée; mais je ne sais comment s'y serait pris M. le Ministre pour agir ainsi au Mexique, puisque Zuloaga se trouvait à près de 200 lieues de la capitale. Je ne pouvais que m'abstenir, et c'est en effet ce que je fis pour le moment, car, arrivé le 23 juin, je ne présentait mes lettres de créance que le 22 août.

¹ L'honorable ambassadeur se trompe ici du tout au tout. Ce n'était pas M. Juarez qui s'était insurgé contre Miramon; mais Miramon qui avait pris les armes contre la constitution de 1857 et qui continuait contre le pacte fondamental l'insurrection commencée le 17 décembre 1857 avec l'aide de M. Comonfort.

“ Le gouvernement a connu tout ce qui s'était passé au Mexique, d'abord par les dépêches de notre consul, M. Th. Escalenté, puis par les miennes, et cette fois je le prévenais de la conduite que j'allais tenir. Cependant je n'ai connu son opinion à ce sujet que par les reproches qui m'ont été adressés avant hier, attendu qu'il ne m'a jamais répondu.

“ Je puis m'être trompé, je l'avoue, mais je prie le sénat de ne point oublier que le gouvernement avait été prévenu et par le consul et par moi.

“ Je parlai avec tous les membres du corps diplomatique; tous, à l'exception du chargé d'affaires anglais, qui faisait une opposition personnelle à Miramon, me dirent qu'il n'y avait de gouvernement possible dans la République qu'avec Juarez ou Miramon; et que si, à l'arrivée de ce dernier, ou *légalisait* sa situation en le nommant président *d'une manière qui fût mexicainement légale*, ils le reconnaîtraient ¹. Je dit *mexicainement légale*, et il ne faut pas vous en étonner, car dans un pays qui a eu 55 gouvernemens en 40 ans, je ne saurais dire, en vérité, où se trouve la légalité ².

“ D'autre part, il m'était impossible de reconnaître M. Juarez. Le Ministre d'Etat sachant parfaitement qu'il y avait deux gouvernemens différens à Mexico, m'avait donné pour instructions *de ne reconnaître que celui qui avait accepté le traité signé avec l'Espagne.* Or, M. Juarez refusait *de reconnaître le traité Mon-Almonté*; donc il m'était impossible de lui présenter mes lettres de créance.

“ Mais, ajoute le gouvernement, quand Miramon revint il avait été battu, et les autres membres du corps diplomatique ne voulurent pas

¹ M. Pacheco ne dit pas ici la vérité, car après la nomination de Miramon par les prétendus notables, le ministre de Prusse ne le reconnut pas plus que le chargé d'affaires du gouvernement anglais, et ce fut lui-même qui prétendit le reconnaître au nom de la France, qui ne lui avait certes pas donné mission à cet effet.

² L'ambassadeur oubliait, en parlant du Mexique, que le système des prononciamientos avaient été apporté ici par des espagnols, et que depuis la mort de Ferdinand VII, c'est-à-dire pendant les 27 années du règne d'Isabelle II, l'Espagne a vu se succéder 47 présidens du conseil des ministres, ce qui fait, si nous ne nous rompons, 47 prononciamientos contre le pouvoir existant.

le reconnaître¹. La première partie de ce reproche est vraie; il avait été battu à Silao, sa position était compromise; mais il n'avait pas entièrement perdu courage, et ses ennemis étaient peu nombreux.

“Maintenant, je me trouvais en présence d'un homme qui avait signé un traité avec l'Espagne; en présence d'un homme que je tuais moralement si je ne lui présentais pas immédiatement mes lettres de créance, et je le tuais au profit de M. Juarez qui refusait de reconnaître les traités célébrés avec nous: que fallait-il faire? — Il est facile de répondre ici; il ne fallait rien faire; il fallait s'abstenir. — Là les circonstances étaient autres; elles étaient impérieuses; il fallait se décider: JE RECONNUS LE GÉNÉRAL MIRAMON!”

On voit que la relation de M. Pacheco ne diffère de la nôtre que par les détails. Le fond en est exactement le même, et comme nous il admet également qu'il n'a reconnu le général Miramon que pour sauver du naufrage le fameux traité Mon-Almonté.

NOUVEAUX SCANDALES DE LA RÉACTION.

ELLE FAIT BRISER LES CAISSES DE M. JECKER ET ARRÊTER MM.
GERMAN LANDA ET SANCHEZ NAVARRO.

VOL DE LA RUE CAPUCHINAS!!!

Pendant ce temps les ressources ordinaires et extraordinaires du trésor, si toutefois on peut appeler cela des ressources, disparaissaient entre les mains des défenseurs de l'ordre, comme disparaît chaque matin la rosée sous l'influence des rayons du soleil. Les soldats, manquant

¹ Il paraît que selon la doctrine de M. Calderon Collantes, le tort de Miramon n'était pas d'avoir commis un rapt sur la personne de Zuloaga, mais de s'être laissé battre à Silao. M. Calderon Collantes a se morale à lui, mais cette morale n'est pas celle de Caton.

de paye, passaient par pelotons dans les rangs de l'armée libérale, et comme il fallait à tout prix assurer la fidélité chancelante de ceux qui restaient, la réaction se trouva bientôt dans la nécessité de s'emparer par force de ce que nul ne consentait à lui donner de bonne volonté. Chaque jour en voyait sortir du palais national des bandes d'individus armés, qui de haches, qui de pinces, et chaque jour aussi la chronique urbaine avait à enregistrer quelque nouvelle attaque des autorités officielles contre les propriétés réputées inviolables des habitants de la cité.

D'abord ce fut le tour de M. Jecker.

Dans les premiers jours du mois d'août 1860, ce banquier si connu, dont la caisse s'était ouverte tant de fois aux nécessités de M. Miramon, et qui, de spéculations en spéculations, avait fini par se ruiner, M. Jecker, en un mot, fut prévenu qu'il avait à verser la somme modeste de 10,000 piastres, — 50,000 francs — destinées à venir en aide, dans un moment de gêne, à la pauvreté sans cesse renaissante du trésor. M. Jecker, il faut lui rendre cette justice, résista autant qu'un banquier qui venait de faire faillite pouvait résister. Il fit ses observations, ses plaintes, ses protestations, et voyant que tout cela était inutile, il pensa qu'il ferait peut-être bien d'entrer en arrangement en offrant un cadeau de 4,000 piastres, — 20,000 francs, — au lieu des 10,000 qu'on lui réclamait. Mais le général Corona, chargé du commandement en l'absence de Miramon, se montra inexorable, et poussa, dit-on, l'oubli des services passés, jusqu'à infliger une amende de 3,000 piastres au banquier récalcitrant, ce qui joint à la somme qu'on exigeait de lui, élevait le chiffre de sa quote-part à 13,000 piastres — 65,000 francs, — au lieu de 10. Alors M. Jecker comprit qu'il n'avait plus de ménagement à garder. Il répondit à l'exempt, chargé de mettre à exécution la sentence portée contre lui par le gouvernement des Garanties, qu'il ne paierait que dans le cas où il y serait contraint par la force; et quand, dans la soirée, cet agent revint accompagné des braves dont nous avons parlé, uniquement sans doute pour faire droit aux exigences du principal intéressé, il trouva la maison barricadée de telle sorte, qu'il lui fut impossible d'y pénétrer. Le lendemain la porte s'ouvrit comme de coutume et les défenseurs de l'ordre, armés de leurs instrumens, se précipitèrent à l'intérieur. La porte des bureaux fut forcée en présence du consul de France que M.